
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 décembre 2022 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche
M. Louis Tremblay, chargé de communication

Étaient aussi présents :

M. Loth Siemeni, chef de division des ressources humaines
Mme Inès Mahjoub, conseillère - Équité, diversité, inclusion et développement de compétences
Mme Sandrine Villon, chargée de secrétariat
M. Jonas Fadeu, responsable de soutien aux élus
M. Louis Dufour, inspecteur PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : environ 20

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé à la mémoire de Mme Viergemene Toussaint, victime d'un féminicide plus tôt cette année et à la mémoire de toutes les victimes de violence conjugale.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Elle souligne la présence des employés de l'arrondissement qui sont présents dans la salle pour l'adoption de la Politique pour l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) de l'Arrondissement de Montréal-Nord. Elle souligne également la présence de M. Louis Dufour, inspecteur au PDQ 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA22 10 319

Adopter l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2022, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour modifié de la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2022, à 19 h, avec les modifications suivantes :

- Ajout d'un dossier à la fin de la section Affaires contractuelles au point 20.14;
- Amendement au point 20.04 afin de retirer la contribution financière de 1 500 \$ au Club d'âge d'or du parc Ottawa;
- Modification de la date de fin du mandat du maire suppléant pour qu'on puisse lire 30 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'informations:

- Adoption de la politique pour l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) de l'Arrondissement de Montréal-Nord, un plan d'action sera présenté en 2023;
- Retour sur les activités du Salon du livre.

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Prix d'architecture de la bibliothèque du Cœur nomade.

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clara

Points d'informations :

- Retour sur le gala de la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord et félicitations aux récipiendaires;
- Appel de candidatures pour le Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Clara

Points d'informations :

- Souper de Noël du poste de quartier 39;
- Livraison de L'InfoNord aux portes autour du 18 décembre prochain.

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Reconnaissance des bénévoles;
- Rappel des consignes lors du déneigement.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'information :

- Vœux des fêtes à tous les citoyens et citoyennes de l'arrondissement.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 20.

Questions des citoyens présents dans la salle.

Mme Selma Mujic

-Dépôt d'une pétition relativement au projet de foyer pour jeunes sur l'avenue Pelletier – Dépôt de documents;
-Comment se tenir au courant des développements dans ce dossier.

M. Pierre Lacombe

-État des logements sociaux dans l'arrondissement, combien sont en mauvais état;
-Y-a-t-il un budget de l'arrondissement réservé aux logements sociaux.

M. Robert Guilbault

-Est-ce qu'il y aura une police « neige » à l'arrondissement comme instaurée par la Ville de Montréal.

M. Pasquale Filosa

-Mesures d'apaisement du trafic au croisement du boul. Léger et Henri-Bourassa en appliquant notre réglementation.

Mme Blanca Perez

-Plantation d'arbres sur la rue d'Amos et Charleroi.

Questions reçues via le formulaire électronique.

M. Jean-François Gagné

-Projet du parcours Gouin est gagnant du budget participatif de la Ville de Montréal et l'arrondissement a reçu un montant de 600 000 \$ pour ce projet, à quoi servira ce budget.

M. Julien Rioux

-Circulation sur le boul. Industriel – actions à venir pour l'année 2023.

Mme Fatima Gabriela Salazar Gomez

-Problématique de signalisation à l'intersection de la rue de Charleroi et du boul. Lacordaire, demande de revoir la signalisation.

Mme Amélie Parent McGarrell

-Construction de trottoirs des deux côtés de l'entrée en direction du boul. Pie-IX à la hauteur du commerce Maxi sur le boul. Pie-IX.

Mme Geneviève Vincent

-Demande à l'arrondissement de prévoir un budget dédié à des projets citoyens et les invitant à soumettre des idées comme le budget participatif de la Ville de Montréal.

Fin de la période de questions du public à 19 h 50.

Suspension de la séance à 19 h 50.

Reprise de la séance à 20 h.

CA22 10 320

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022, à 19 h.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA22 10 321

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 novembre 2022.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1226079003

CA22 10 322

Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), les déclarations des intérêts pécuniaires de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement pour le district Marie-Clarac et de M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement pour le district Ovide-Clermont.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1227987010

CA22 10 323

Adopter la politique pour l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

(Mot de Mme Christine Black sur l'adoption de la politique)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

(Mme Christine Black, Mme Chantal Rossi et M. Jean Marc Poirier mentionnent également leur appui à cette résolution)

Et résolu :

QUE soit adoptée la politique pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1227606029

CA22 10 324

Approuver la participation de l'Arrondissement à la campagne de sensibilisation « Municipalité alliée contre la violence conjugale » en appuyant la semaine du 25 novembre au 6 décembre 2022 « 12 jours d'action contre les violences envers les femmes ».

(Mot de Mme Christine Black sur la campagne de sensibilisation « Municipalité alliée contre la violence conjugale »)

ATTENDU QUE la résolution 48/104 sur l'élimination de la violence contre les femmes a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1993;

ATTENDU QUE l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société ; qu'elle fait partie des valeurs clés du gouvernement du Québec et qu'elle est inscrite dans la Charte des droits et de la personne (notamment, mais non exclusivement, dans son préambule, ainsi qu'à l'article 50.1- *Les droits et libertés énoncés dans la présente Charte sont garantis également aux femmes et aux hommes*);

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles le 21 novembre 2016;

ATTENDU QUE contribuer à la réduction de la violence conjugale et intrafamiliale est un des objectifs inscrits au Plan stratégique 2016-2025 de l'Arrondissement de Montréal-Nord ;

ATTENDU QUE la lutte à la violence conjugale et intrafamiliale est l'un des quatre enjeux stratégiques prioritaires inscrits au projet de plan d'action triennal de la Table paix et sécurité urbaines de Montréal Nord ;

ATTENDU QUE l'arrondissement est partenaire du Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et violence dans les relations intimes chez les jeunes à Montréal-Nord 2022-2027;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures pour lutter contre la violence conjugale et intrafamiliale est un des objectifs poursuivis par le Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité Jeunesse 2017-2027 dans l'axe 3 « Enrichir le Vivre ensemble »;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord participe à la campagne de sensibilisation « Municipalité alliée contre la violence conjugale » depuis 2017;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord s'allie à ses partenaires pour s'engager à poser des gestes concrets dans la lutte contre les violences faites aux femmes;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

(Mme Christine Black, M. Jean Marc Poirier et M. Philippe Thermidor mentionnent également leur appui à cette résolution)

Et résolu :

QUE soit approuvée la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à la campagne de sensibilisation « Municipalité alliée contre la violence conjugale »;

ET QUE soit appuyée la semaine du 25 novembre au 6 décembre 2022 les « 12 jours d'action contre les violences envers les femmes ».

Adopté à l'unanimité.

15.01 1229171005

CA22 10 325

**Adjuger à Navada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 179 210,35 \$, taxes incluses, un contrat pour des activités d'entretien mécanique de trois (3) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de vingt-huit (28) mois à partir du 1er janvier 2023 et réserver une somme de 50 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de services.
Appel d'offres 22-19587 / 3 soumissionnaires**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Navada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 179 210,35 \$, taxes incluses, le contrat 22-19587 pour des activités d'entretien mécanique de trois (3) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de vingt-huit (28) mois à partir du 1er janvier 2023 ;

QUE soit réservé un montant de 50 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de services;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1223484006

CA22 10 326

Adjuger à Mécanicaction, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 141 065,13 \$, taxes incluses, un contrat pour le remplacement de trois serpentins d'eau glacée au bâtiment de l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 12 187,35 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 153 252,48 \$.
Appel d'offres 1118 / 3 soumissionnaires

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adjugé à Mécanicaction, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 141 065,23 \$, taxes incluses, le contrat 1118 pour le remplacement de trois serpentins d'eau glacée au bâtiment de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 12 187,35 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 153 252,48 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1223602010

CA22 10 327

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 4 000 \$ à divers organismes communautaires, soit 1000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, 1000 \$ à Amour en action, 1000 \$ au Centre des femmes interculturel Claire, en lien avec son projet pour les hommes, 1000 \$ à l'École Jules-Verne, en lien avec la venue des jumeaux de l'émission Révolution le 2 décembre 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 4 000 \$ à divers organismes communautaires, soit 1000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, 1000 \$ à Amour en action, 1000 \$ au Centre des femmes interculturel Claire, en lien avec son projet pour les hommes, 1000 \$ à l'École Jules-Verne, en lien avec la venue des jumeaux de l'émission Révolution le 2 décembre 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1221038001

CA22 10 328

Accorder des contributions financières aux organismes suivants : 2 300 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue de l'événement « De l'espoir à sa table édition 2022 » qui aura lieu le 24 décembre 2022 et 1 500 \$ à Entre Parents de Montréal-Nord pour son événement "Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord pour les familles" qui aura lieu le 18 décembre 2022.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 300 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue de l'événement « De l'espoir à sa table édition 2022 » qui aura lieu le 24 décembre 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ à Entre Parents de Montréal-Nord pour son événement « Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord pour les familles » qui aura lieu le 18 décembre 2022;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1229738001

CA22 10 329

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 1 500 \$ à divers organismes communautaires, soit 500 \$ à Association de Place Normandie, 500 \$ aux Cadets de l'aviation Royale du Canada, Escadron 801 et 500 \$ à Mission Bon Accueil, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 1 500 \$ à divers organismes communautaires soit, 500 \$ à Association de Place Normandie, 500 \$ aux Cadets de l'aviation Royale du Canada, Escadron 801 et 500 \$ à Mission Bon Accueil, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1221038002

CA22 10 330

Entériner une contribution financière de 750 \$ à la Fondation de la Visite en lien avec sa levée de fonds, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 750 \$ à la Fondation de la Visite en lien avec sa levée de fonds, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1221038003

CA22 10 331

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 600 \$ à divers organismes communautaires soit, 300 \$ pour le Club d'âge d'or Pompei masculin et 300 \$ à l'Association Générale des Insuffisants Rénaux (A.G.I.R.) afin de leur permettre de continuer à aider les insuffisants rénaux à supporter leur maladie chronique, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 600 \$ à divers organismes communautaires, soit 300 \$ pour le Club d'âge d'or Pompei masculin et 300 \$ à l'Association Générale des Insuffisants Rénaux (A.G.I.R.) afin de leur permettre de continuer à aider les insuffisants rénaux à supporter leur maladie chronique, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1221038005

CA22 10 332

Accorder une contribution financière de 550 \$ à l'organisme de bienfaisance Soleil des orphelins (SDO) afin de souligner leur 18e anniversaire à l'occasion d'une soirée bénéfice le 14 janvier 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

(M. Abdelhaq Sari déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 550 \$ à l'organisme de bienfaisance Soleil des orphelins (SDO) afin de souligner leur 18e anniversaire à l'occasion d'une soirée bénéfice le 14 janvier 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1221038008

CA22 10 333

Accorder une contribution financière de 400 \$ à l'organisme Saint-Michel Vie Sans Frontières pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ à l'organisme Saint-Michel Vie Sans Frontières pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1221038004

CA22 10 334

Accorder une contribution financière de 300 \$ à Horizon scout afin de le soutenir à l'occasion de ses compétitions (régional, provincial et internationale si qualifié), et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à Horizon Scout afin de le soutenir à l'occasion de ses compétitions (régional, provincial et internationale si qualifié), et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1221038007

CA22 10 335

Accorder une contribution financière de 100 \$ à l'organisme Regroupement Jeunesse en Action qui s'est démarqué au cours de l'année 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 100 \$ à l'organisme Regroupement Jeunesse en Action qui s'est démarqué au cours de l'année 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1221038006

CA22 10 336

Entériner un don non récurrent de 100 \$ à la Fondation Charles-Bruneau en mémoire de Mme Francine Jobin, épouse de M. Serge Lamontagne, directeur général de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entériné un don non récurrent de 100 \$ à la Fondation Charles-Bruneau à la mémoire de Mme Francine Jobin, épouse de M. Serge Lamontagne, directeur général de la Ville de Montréal;

ET QUE cette dépense soit imputée aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1226868002

CA22 10 337

Entériner une contribution financière de 50 \$ à Légion royale Canadienne pour avoir bénéficié d'un don de 100 coquelicots, dans le cadre d'un événement qui a eu lieu le 5 novembre 2022, afin de célébrer le jour du Souvenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 50 \$ à Légion royale Canadienne pour avoir bénéficié d'un don de 100 coquelicots, dans le cadre d'un événement qui a eu lieu 5 novembre 2022, afin de célébrer le jour du Souvenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1228539002

CA22 10 338

Confirmer le dépôt d'une demande de financement de 3 284 914 \$ au Fonds pour le transport actif canadien pour le réaménagement des rues Lapierre et Matte découlant du Plan d'aménagement du Nord-Est, approuver l'entente de subvention dans le cadre du Fonds pour le transport actif et autoriser le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord confirme le dépôt d'une demande de financement de 3 284 914 \$ au Fonds pour le transport actif canadien pour le réaménagement des rues Lapierre et Matte;

QUE soit approuvée l'entente de subvention dans le cadre du Fonds pour le transport actif;

QUE soit autorisé le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1229195009

CA22 10 339

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 31 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1227606027

CA22 10 340

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1227606028

CA22 10 341

Entériner une dépense de 500 \$ auprès de la Fédération de la Région des Pouilles-Québec pour l'achat d'une publicité afin d'appuyer leur événement gastronomique « Semaine des Pouilles-Pugliesi-amo » qui a eu lieu le 5 novembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 500 \$ auprès de la Fédération de la Région des Pouilles-Québec "Federaze Regione Puglia" pour l'achat d'une publicité afin d'appuyer leur événement gastronomique «Semaine des Pouilles-Pugliesi-amo» qui a eu lieu le 5 novembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1227768011

CA22 10 342

Entériner une dépense de 300 \$ auprès de la Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'achat d'un espace publicitaire lors de la soirée de Gala annuel qui a eu lieu le 26 novembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 300 \$ auprès de la Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'achat d'un espace publicitaire lors de la soirée de Gala annuel qui a eu lieu le 26 novembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1227768012

CA22 10 343

Accorder une dépense de 200 \$ auprès de La fabrique de la paroisse Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 4 décembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2022.

(Mme Chantal Rossi déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une dépense de 200 \$ auprès de La fabrique de la paroisse Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 4 décembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1221038009

CA22 10 344

Prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 la reconnaissance des organismes dont le renouvellement est dû cette année conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord en vigueur.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 la reconnaissance des organismes dont le renouvellement est dû cette année conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1229738002

CA22 10 345

Adhérer aux objectifs et aux modalités du Programme aquatique de Montréal, volet construction d'équipements aquatiques intérieures (PAM-volet construction) et accepter l'offre de services du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la gestion et la réalisation du projet de construction du Centre aquatique et sportif de Montréal-Nord, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4).

(Mot de Mme Christine Black, de Mme Chantal Rossi et de M. Abdelhaq Sari sur le projet de construction du Centre aquatique et sportif à l'arrondissement)

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE l'arrondissement adhère aux objectifs et aux modalités du Programme aquatique de Montréal - volet construction d'équipements aquatiques intérieures (PAM-volet construction);

ET QUE l'arrondissement accepte l'offre de services du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et du Service de la gestion et de la planification immobilière (SPGI) pour faire la gestion et la réalisation du projet de construction du Centre aquatique et sportif de Montréal-Nord, et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.07 1224669002

CA22 10 346

Adopter le Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023).

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023) a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1227987006

CA22 10 347

Adopter le Règlement RGCA23-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA23-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière) a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA23-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1227987007

CA22 10 348

Adopter le Règlement RGCA23-10-0003 autorisant un emprunt de 2 514 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA23-10-0003 autorisant un emprunt de 2 514 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA23-10-0003 autorisant un emprunt de 2 514 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1227987011

CA22 10 349

Adopter le Règlement RGCA23-10-0004 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA23-10-0004 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA23-10-0004 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1227987012

CA22 10 350

Adopter le Règlement RGCA23-10-0005 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA23-10-0005 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA23-10-0005 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1227987013

CA22 10 351

Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-054 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment sur les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, soit le 12222, boulevard Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le certificat du secrétaire d'arrondissement suite au processus de demande d'approbation référendaire;

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-054 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel et d'autoriser les dérogations suivantes :

De déroger à la grille de zonage RM35-772 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre un usage industriel de la classe B et C – Atelier d'usinage et pliage de métal et une marge latérale de 0 mètre au lieu de 2,25 mètres;

De déroger à l'article 76 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre l'utilisation de quatre revêtements extérieurs au lieu de trois;

De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre un revêtement métallique de type Vicwest (acier) et un revêtement métallique (aluminium);

De déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre une aire de stationnement en marge avant principale;

De déroger à l'article 215 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre que certaines manœuvres des camions soient en partie réalisées sur la voie publique;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, soit le 12222, boulevard Albert-Hudon.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1228303012

CA22 10 352

Adopter le projet de résolution PP-036-2 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel sis au 3685, rue Fleury, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution PP-036-2, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel pour le 3685, rue Fleury Est et d'autoriser les dérogations suivantes :

De déroger à l'article 133 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une marge arrière de 2,06 mètres au lieu de 6 mètres et une marge arrière minimale de 2,06 mètres au lieu de 6,10 mètres (profondeur moyenne du lot);

De déroger à l'article 93 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un mur d'intimité, parallèle au mur avant, d'une hauteur de 3,3 mètres en marge avant principale alors que l'usage est prohibé, un toit au-dessus des balcons en marge avant principale alors que l'usage est prohibé ainsi qu'un rangement emmuré sous les balcons en marge avant principale alors que l'usage est prohibé;

De déroger à l'article 85 alinéa 2 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une hauteur de rez-de-chaussée par rapport au niveau du trottoir de 2,40 mètres au lieu de 1,80 mètre;

De déroger à l'article 116 alinéa 2 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser des logements sans chute à déchets;

De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un revêtement léger (planches à clin) dans une proportion maximale de 6,60% par façade alors que le matériau est prohibé pour un bâtiment de trois (3) étages et moins;

De déroger à l'article 125 alinéa 2 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une hauteur d'étage de 3,3 mètres au lieu de 3 mètres;

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

QU'un parement soit ajouté sur les solages visibles sous les balcons en marge avant;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET CE conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par Stéphane Charbonneau pour la firme Louise Morin architecte déposés à la DAUSE le 16 septembre 2022;
- Certificat de localisation préparé par Jean Girard arpenteur-géomètre pour la firme PLG arpenteur-géomètre daté du 21 avril 2020, minute 19673 et déposé à la DAUSE le 23 juin 2020;

QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 738 du cadastre du Québec, soit le 3685, rue Fleury Est.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1197177001

CA22 10 353

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et une construction hors toit sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages, une construction hors toit et six logements;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Que le projet soit réalisé conformément aux plans d'architecture déposés à la DAUSE le 14 octobre 2022;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1228303021

CA22 10 354

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'une habitation trifamiliale isolée avec logement au sous-sol au 11426, avenue L'Archevêque, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant et la construction d'une habitation trifamiliale isolée avec logement au sous-sol, conformément aux documents déposés :

- Plan d'architecture préparé par Ghiles Djelouah, architecte chez Architecture, design et gestion de construction, daté du 3 novembre 2022;
- Plan d'implantation préparé par Fabien Chevreau, arpenteur-géomètre, minute 5998, daté du 28 octobre 2022.

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 845 623 et 2 295 496 du cadastre du Québec, soit le 11426, avenue L'Archevêque.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1227040007

CA22 10 355

Nommer M. Abdelkrim Ben Hamza à titre de technicien en développement d'application en bureautique à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Montréal-Nord, et ce, à compter du 10 décembre 2022, avec une période d'essai de huit (8) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommé M. Abdelkrim Ben Hamza, matricule 100318503, à titre de technicien en développement d'application en bureautique (emploi 732880, poste 78144), groupe de traitement 12-008, à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Montréal-Nord, et ce, à compter du 10 décembre 2022, avec une période d'essai de huit (8) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1227606030

CA22 10 356

Titulariser M. Hugues Berthin Ferol, à titre de peintre d'arrondissement, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 10 décembre 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Hugues Berthin Ferol, matricule 100315260, à titre de peintre d'arrondissement, (emploi 607030, poste 77622), groupe de traitement 14-015, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 10 décembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1223602009

CA22 10 357

Autoriser la titularisation de quatre (4) employés cols bleus auxiliaires à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, dont trois (3) à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et un (1) à la Direction des travaux publics, et ce, depuis le 21 mai 2022, 16 juillet 2022, 23 juillet 2022 et 30 juillet 2022 selon l'employé.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit titularisée Mme Caroline Fortin, matricule 100074149, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, depuis le 16 juillet 2022;

QUE soit titularisé M. James Devalus, matricule 100107931, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, depuis le 21 mai 2022;

QUE soit titularisé M. Danny-Alexandre Fleurilus, matricule 100141901, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, depuis le 30 juillet 2022;

QUE soit titularisé M. Junior Cormier, matricule 100067681, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720), groupe de traitement 14-003, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, depuis le 23 juillet 2022;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1229411002

CA22 10 358

Nommer M.Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2023.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1227987009

Intervention de la mairesse et des élu.e.s

À tour de rôle, M. Jean Marc Poirier, M. Abdelhaq Sari, Mme Chantal Rossi, M. Philippe Thermidor et Mme Christine Black adressent leurs vœux pour l'année 2023 à l'ensemble de la population de Montréal-Nord.

À 20 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
Mairesse d'arrondissement

M. Marc-Aurele Aplogan
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2023.